

Rythmes scolaires : les revendications du SNUDI-FO.

Dès sa prise de fonction, le nouveau ministre a annoncé une réforme des rythmes scolaires concernant l'année, la semaine et la journée scolaires, évoquant la possibilité pour les collectivités locales de choisir leur matinée supplémentaire, mercredi matin ou samedi matin, dans le cadre d'une semaine scolaire de 5 jours.

Précédemment, Bruno Julliard de l'équipe de Vincent Peillon avait annoncé : *"Nous ouvrirons évidemment le débat des rythmes scolaires en repartant des rapports commandés et non exploités par Luc Chatel. Le consensus existe. A nous d'avancer avec les forces syndicales et, évidemment, les parents"*.

Cette réforme a été confirmée par le nouveau premier ministre qui, pour sa part, a ajouté qu'il y aura « une concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les professionnels, tous ceux qui ont leur mot à dire ». Le SNUDI-FO participera à la discussion sur la seule base de ses mandats...

La réorganisation des rythmes scolaires ne doit pas être le prétexte à une nouvelle remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants.

Pour le SNUDI-FO, la première exigence c'est la préservation du statut national des PE, l'amélioration de leurs garanties statutaires et de leurs conditions de travail, ce qui signifie dans l'immédiat :

- l'abrogation des décrets Darcos et la suppression des 108 heures annualisées (dont 60 h d'aide personnalisée imposant des journées scolaires à rallonge...et la liquidation des RASED). C'est le préalable à toute discussion.
- le rétablissement des postes supprimés qui depuis des années dégradent les conditions de scolarisation et les conditions de travail des enseignants.

Stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire, non à l'ingérence des collectivités territoriales dans le fonctionnement de l'école de la République.

Pour FO, une réforme des rythmes scolaires ne saurait être également le prétexte à un transfert de compétences de l'Etat pour imposer des établissements scolaires autonomes dont le fonctionnement et l'organisation dépendraient des collectivités locales, y compris en ce qui concerne l'amplitude de la journée et les congés scolaires.

La mise en place de « *projets éducatifs locaux* » différents d'une école à une autre, articulant le scolaire et le périscolaire ne serait pas sans conséquences sur le temps de service et la charge de travail des collègues.

Les PE sont des fonctionnaires d'Etat et entendent le rester.

Le SNUDI-FO rappelle que, ces dernières années, les enseignants et les parents ont refusé les « projets éducatifs locaux » élaborés conjointement par des maires et des IA à Lyon, à Lille, à Rennes etc...et très récemment à Mulhouse. Tous ces projets articulant scolaire et périscolaire ont dû être abandonnés.

Un « débat repartant des rapports commandés et non exploités par Luc Chatel » ?

A quels rapports « *commandés et non exploités* » l'entourage de M. Peillon fait-il référence ?

- Au rapport Reiss sur « *la gouvernance de l'école* », préconisant de « *mieux faire entrer la commune dans l'école* » et préparant les EPEP sous la tutelle des élus politiques locaux ?
- Au rapport du Comité de pilotage du précédent Ministre qui proposait de redéfinir les obligations de service des enseignants au niveau local en collaboration étroite avec les collectivités territoriales ?

Ces rapports, rejetés par les enseignants, avaient pour objectifs de faire voler en éclat l'unicité donc l'existence même de l'Ecole républicaine, l'égalité de traitement des élèves et le statut national des enseignants ; ils doivent être abandonnés.

Défense du statut et du cadre national et laïque de l'école républicaine.

Au cours des discussions annoncées, FO rappellera les revendications qu'elle a toujours défendues :

- **stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire, contre toute soumission des obligations de service aux besoins des collectivités territoriales et des associations diverses, ce qui aurait pour conséquence de placer les enseignants sous la tutelle de celles-ci,**
- **retour à un temps de service des enseignants défini nationalement en heures d'enseignement hebdomadaires,**
- **contre toute déréglementation et augmentation du temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi, avec classe le matin, animations pédagogiques l'après-midi...,**
- **garantie du rythme 7 semaines de classe/2 semaines de congés, maintien intégral des congés d'été,**

Dans l'immédiat, le SNUDI-FO demande au ministre de mettre un terme à toute expérimentation actuellement engagée conjointement par des DASEN et des élus.